

12635/18

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 11 octobre 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 11 octobre 2018

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination de deux membres du conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la Bulgarie et le Portugal

E 13505

Bruxelles, le 1^{er} octobre 2018
(OR. en)

12635/18

SOC 571
EDUC 338

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
N° doc. préc.:	11947/18
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de deux membres du conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la Bulgarie et le Portugal

1. Par sa décision en date du 16 juillet 2018, le Conseil a nommé les membres du conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle¹. Certains membres devaient cependant encore être nommés à un stade ultérieur.
2. Le secrétariat du Conseil a reçu les nominations de deux membres pour la Bulgarie et le Portugal dans la catégorie des représentants des gouvernements, comme indiqué dans le projet de décision du Conseil figurant dans le document 12637/18².

¹ JO C 253 du 19.7.2018, p. 9.

² Texte mis au point par les juristes-linguistes.

4. En conséquence, le Comité des représentants permanents pourrait suggérer au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant nomination des membres, pour la Bulgarie et le Portugal, du conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, et
 - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.
-